

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 511

présenté par

M. Reiss, M. Apparu, M. Breton, M. Cinieri, M. de Mazières, M. Decool, Mme Dion, Mme Marianne Dubois, M. Furst, M. Gérard, Mme Grommerch, Mme Grosskost, M. Herth, M. Le Fur, M. Le Mèner, M. Lett, M. Lurton, M. Alain Marleix, M. Martin, Mme Nachury, M. Nicolin, M. Perrut, Mme Rohfritsch, M. Schneider, M. Solère, M. Straumann et M. Suguenot

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après le mot :

« maîtrise »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 8 :

« à l'écrit de la langue française. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision qui rappelle les difficultés de maîtrise à l'écrit de certaines élèves de l'école primaire.